

# République Démocratique du Congo



## VICE-PRIMATURE

### Ministère du Plan

## DECLARATION ECRITE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LE DEBAT GENERAL AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2020

*Kinshasa, le 16 juillet 2029*

---

1. La République Démocratique du Congo (RDC) a fait du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le pivot sur lequel se fonde sa politique de développement. Depuis 2016, le pays met en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) sur fond d'une approche inclusive, participative, transparente et approfondie aux niveaux national et infranational. Le but étant la réalisation de ces objectifs et cibles priorisées pour permettre aux congolais de vivre un avenir meilleur, en équilibre avec son écosystème. Il s'agit notamment : (i) de mettre fin à l'extrême pauvreté, qui touche encore des pans entiers de nos populations, particulièrement dans les milieux ruraux ; (ii) d'éradiquer la faim et les maladies ; (iii) de promouvoir un accès équitable pour tous à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale et (iv) de lutter contre les changements climatiques.
2. Pour rappel, en 2013, la RDC a été sélectionnée parmi les 80 pays pilotes qui ont organisé les consultations participatives en vue de la formulation de l'Agenda Post-2015. Dès lors, le pays a entrepris plusieurs actions pour s'approprier et accélérer la mise en œuvre des ODD. Ainsi, pour marquer son engagement, en 2016, le Gouvernement a mis en place un Observatoire chargé de faire le suivi de la mise en œuvre des ODD et qui joue le rôle de conseiller technique en la matière. Dans cette perspective, plusieurs activités ont été menées, notamment celles concernant la sensibilisation, la vulgarisation et l'implémentation des ODD.
3. C'est dans ce cadre que s'inscrivent le processus de contextualisation et de priorisation des ODD qui ont permis de définir un package national prioritaire composé de 17 ODD et 38 cibles adossées sur 59 indicateurs. En y intégrant les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre pour l'objectif 17 et pour chacun des objectifs, il ressort un package élargi de 17 ODD, 100 cibles et 133 indicateurs.

4. Le Gouvernement de la RDC reste convaincu que les ODD sont intimement liés et leur mise en œuvre doit tenir compte de leur caractère interdépendant. Ainsi, le pays a aligné son cadre programmatique et son mécanisme de suivi et évaluation aux ODD. A ce jour, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques et stratégies nationales, sectorielles et provinciales est axé sur les ODD. A ce titre, il permettra à la RDC de diversifier son économie encore basée sur l'exploitation des ressources naturelles et d'accélérer les investissements dans les infrastructures et le capital humain, tout en favorisant les investissements dans les secteurs sociaux. Ce qui permettra d'assurer la transition économique du pays vers un développement durable et une trajectoire plus assurée de prospérité équitable à partir de la base. Celle-ci est soutenue par un mécanisme de péréquation mis en place, dans le cadre du renforcement de la décentralisation, afin d'apporter plus des ressources aux provinces les moins nanties.
5. Conscient que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne pourra avoir un effet transformationnel que s'il est mis en œuvre et entièrement réalisé au niveau local, le Gouvernement s'est résolument engagé dans un processus de localisation des ODD à travers le pays. Le but étant, en prélude de l'élaboration des Plans de Développement Provinciaux (PDP), à définir les cibles des ODD qui cadrent avec les priorités, les spécificités et le contexte de chaque province.
6. Réaffirmant son attachement à l'Agenda 2030, le Gouvernement de la RDC a entrepris plusieurs réformes, notamment le cadre légal, en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODD. Ainsi, la révision du code de la famille a permis de promouvoir davantage l'égalité entre les sexes, telle que préconisée par l'ODD 5. Dans ce même élan, le code minier a été modifié en intégrant plusieurs dispositifs qui renforcent la responsabilité environnementale et sociale des entreprises ainsi que la mobilisation efficace des recettes fiscales et non fiscales. Plusieurs autres initiatives ont permis de rendre le cadre légal de la RDC pro-développement durable et de l'affiner pour l'atteinte effective des ODD.
7. La réussite de l'Agenda 2030 n'est possible qu'avec la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi et d'examen des progrès. Les 133 indicateurs du package national prioritaire constituent un cadre robuste et essentiel pour le suivi des progrès de l'Agenda 2030 en RDC. Des avancées significatives ont été enregistrées au cours de deux dernières décennies, avec notamment l'organisation de plusieurs enquêtes nationales et d'un Recensement Général des Entreprises (RGE) ainsi que de la reprise, depuis 2015, de la publication des Annuaire statistiques. Avec l'adoption des ODD, le Gouvernement a mis en place un mécanisme permanent de collecte des données relatives aux indicateurs des ODD. Une enquête ménage y afférente est en cours d'organisation sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, le pays fait encore face à des défis liés à la production de certaines données statistiques.

8. Quant à la mise en œuvre, il y a lieu de souligner les progrès enregistrés au cours de ces cinq dernières années, bien que le chemin à parcourir reste long. Les dernières enquêtes montrent une certaine amélioration des indicateurs sociaux. Il s'agit notamment de la mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est en baisse continue. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 104 pour mille en 2013 à 70 en 2018. Celui de la mortalité néonatale suit une pente similaire, passant de 28,9 en 2013 à 14 pour mille naissances vivantes en 2018. L'espérance de vie à la naissance était de 60,4 ans en 2018 contre 58,4 en 2013. En 2018, près de 30% des congolais avaient accès à l'énergie électrique contre un peu moins de 20% en 2016. De même, 59% des ménages ont aujourd'hui accès à une source d'eau améliorée contre 53,8% en 2016.
9. Cependant, au regard du niveau actuel des ODD, le Gouvernement reste conscient que des réformes courageuses prévues dans le cadre du PNSD doivent impérativement se poursuivre sans relâche pour inverser la tendance. Le contexte actuel marqué par la crise sanitaire de la COVID-19 représente un réel défi à ce sujet. C'est dans cette perspective que, pour ne pas ralentir le rythme de l'atteinte des ODD, le Gouvernement de la RDC a élaboré un Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de la Covid-19. Ce Programme entend amortir le choc lié à la crise sanitaire sur l'environnement socio-économique et soutenir la relance de l'activité économique afin de baliser le chemin pour revenir à la trajectoire du PNSD.
10. Dans cette veine, le souci de faire en sorte que chaque congolais profite des retombées de la mise en œuvre des ODD reste le leitmotiv du Gouvernement. C'est pourquoi, le pays a fait du principe de ne laisser personne pour compte le premier pilier du PNSD. A cet effet, le gouvernement de la République a travaillé au courant de ces dernières années pour davantage d'inclusivité et d'équité. Les questions relatives aux personnes vivant avec le handicap, aux orphelins des conflits et du VIH Sida, aux peuples autochtones bénéficient d'une attention particulière comme jamais auparavant. Un Ministère en charge des Personnes vivant avec Handicap et autres groupes vulnérables a été créé. Avec ce Ministère, la RDC s'est lancée dans l'actualisation de son cadre juridique et différents programmes. En effet, un projet de loi autorisant la ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en vue du renforcement du partenariat avec l'Union Africaine sur la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées en matière de promotion, protection et participation en Afrique est en instance d'adoption au parlement. Il en est de même du projet de loi organique portant protection et promotion de droits de la personne vivant avec handicap.
11. Le Gouvernement de la RDC reconnaît l'apport important de diverses parties prenantes, particulièrement les Parlementaires, les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur privé et les Organisations de la Société Civile dans la réalisation de l'Agenda 2030. Il admet ainsi que la réalisation des ODD demeure un impératif incontournable, qui requiert la participation de tous les acteurs au développement aux côtés du Système des Nations-Unies. Depuis le début du

processus de la mise en œuvre des ODD en RDC, la société civile et le secteur privé se sont démarqués aux côtés du Gouvernement par des initiatives diverses.

12. Enfin, dans le cadre de la décennie d'actions qui commence cette année et tenant compte du retard enregistré dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le Gouvernement examine l'option de capitaliser l'expérience des OMD par la mise en place des Cadres d'Accélération des ODD. Cette expérience a démontré que l'engagement politique ferme est indispensable pour l'atteinte des résultats.

**Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE**

*Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan*